

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES
RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE



Semaine d'intégration

02 – 06 / 09/2019

Formation Cycle Ingénieur de l'INAT

Mme Hejaij Meriam



Rentrée Universitaire 2019-20

Un Institut & Spécialités

L'institut National Agronomique de Tunisie délivre le diplôme national dans les spécialités suivantes :

- ✓ Sciences de la Production Végétale
- ✓ Génie Rural Eaux et Forêts
- ✓ Phytatrie
- ✓ Production Animale
- ✓ Industries Agro-alimentaires
- ✓ Génie Halieutique et Environnement
- ✓ Economie, Gestion Agricoles et Agro-alimentaires

Durée de Formation

La durée de formation est de 3 années sanctionnées par l'obtention du diplôme national d'ingénieur dans l'une des spécialités

- Les première et deuxième années comportent, chacune, entre 32 et 36 semaines d'enseignement dont au moins 04 semaines de stages professionnels.
- La troisième année d'études comporte 32 semaines d'enseignements dont 16 semaines réservées à la réalisation du projet de fin d'études.

Formes d'Enseignement

- Les enseignements sont dispensés sous forme de :
 - ✓ Cours théoriques (C),
 - ✓ Cours intégrés (C INT),
 - ✓ Travaux Dirigés (TD),
 - ✓ Travaux Pratiques (TP) et
 - ✓ Travaux Personnels Encadrés (TPE).
- Les études sont organisées en **Modules**.
- Les modules sont regroupés en **Groupes de Module (GM)** comme unités d'évaluation des connaissances.

Assiduité & Absence

- **L'assiduité** à tous les enseignements et à toutes les activités prévues par le plan d'études est **obligatoire**.
- Lorsque les **absences dans un module dépassent les 20 % du volume horaire** qui lui est alloué par le plan d'étude, l'étudiant concerné **n'est pas autorisé à se présenter, en session principale, aux épreuves s'y rapportant**.
- **Les cas d'absences pour force majeure seront évalués par le conseil scientifique.**

Session d'Examen

- A chaque examen, l'étudiant
 - Doit se présenter muni de sa carte d'étudiant ou d'une pièce d'identité.
 - Ne peut être admis en salle d'examen 15 minutes après le début de l'épreuve
 - Ne peut la quitter qu'au bout de la moitié du temps alloué à l'épreuve.
 - doit remettre sa copie avant de quitter la salle s'il a
 - pris connaissance du sujet d'examen .
- **Toute fraude ou tentative de fraude entraine**
 - L'exclusion de l'étudiant de la salle d'examen et
 - Comparution de ou des étudiants appréhendés devant le conseil de discipline.
- **Toute absence à l'une des épreuves de l'examen final, est sanctionnée par une note zéro.**

Session d'Examen

- L'acquisition des connaissances par les étudiants est évaluée par un système de contrôle continu et/ou par un examen final organisé en deux sessions successives :
 - ✓ Une session principale dont la date pour chaque module est fixée préalablement.
 - ✓ Une session de rattrapage qui doit avoir lieu après la proclamation des résultats de la session principale.

Systeme de Notation

- Pour chaque module, il est calculé une moyenne résultant des notes obtenues dans les différentes épreuves de contrôle des connaissances.
- Les coefficients de pondération attribués à ces épreuves sont fixés selon la forme des enseignements propre à chaque module comme suit :
 - **Cours sans TP = 80% Examen + 20% Test**
 - **Cours avec TP = 70% Examen + 20% TP + 10% Test**
 - **Module pratique = 50% Examen + 50% TP**

Systeme de Notation

Est déclaré admis en année supérieure, l'étudiant ayant satisfait aux deux conditions suivantes :

- Obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 10/20.
- Obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 08/20 dans chacun des groupes de modules et modules autonomes tels que définis dans le plan d'études.

Remarque : Les stages, le projet de fin d'études (PFE) et les Ecoles de terrain ne sont pas comptabilisés dans le calcul de moyenne générale de l'année d'étude.

Systeme de Notation et absence

- Les absences pour raisons de maladies doivent être justifiées par un certificat médical déposé au bureau d'ordre dans les premières 48 heures, au-delà de ce délais le certificat n'est pas pris en considération.
- Lorsque les absences non justifiées dans un module donné, dépassent 20% de son volume horaire (6 heures), l'étudiant concerné n'est pas autorisé à se présenter en session principale à l'épreuve s'y rapportant.
- L'étudiant a une note égale à zéro pour toute absence non justifiée en test et en TP.

Systeme de Credits

- L'étudiant qui, après la session de rattrapage a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et une moyenne inférieure à 08/20 à un ou plusieurs groupes de modules peut être admis en année supérieure avec crédit.
- Le crédit est accordé pour le ou les modules (dans les groupes de modules non validés) dont la moyenne est inférieure à 08/20 et ce dans la limite de 5 modules de l'année d'études considérée.
- Le cumul des crédits d'une année à l'autre est possible mais ne doit en aucun cas dépasser 5 modules.

Redoublement

- Le redoublement est autorisé une seule fois au cours de la scolarité.

Autorisation de Soutenance PFE

- Ne sont autorisés à soutenir le projet de fin d'études que les étudiants ayant réussi les examens de la troisième année et ayant obtenu la validation des modules du cycle ingénieur.

Prolongation

- L'étudiant n'ayant pas obtenu la validation des stages ou n'ayant pas soutenu avec succès le projet de fin d'études peut bénéficier à cet effet d'une seule prolongation de scolarité pouvant aller jusqu'à six mois faute de quoi il sera considéré redoublant s'il n'a pas épuisé son droit d'inscription.

Diplôme National d'Ingénieur

- Le diplôme national d'ingénieur est délivré aux étudiants de troisième année ayant satisfait aux conditions suivantes :
 - ✓ Avoir validé les modules objets de crédit
 - ✓ Avoir subi avec succès les examens de la troisième année
 - ✓ Avoir validé tous les stages requis
 - ✓ Avoir validé le projet de fin d'études.

Moyenne du Diplôme

- A la fin de la scolarité, les étudiants ayant obtenu le diplôme sont classés selon les moyennes du diplôme calculées au moyen de la formule suivante :

$$\mathbf{MD = \{(MG1+MG2+0.5MG3)/2.5\}}$$

- ✓ **MD** : Moyenne du diplôme
- ✓ **MG1** : Moyenne générale pour la première année d'études
- ✓ **MG2** : Moyenne générale pour la deuxième année d'études
- ✓ **MG3** : Moyenne générale pour la troisième année d'études

BONNE RENTREE

